

Boulogne-Billancourt, le 15 mai 2018

**Erratum à la brochure de convocation
à l'assemblée générale mixte du 23 mai 2018**

La brochure de convocation à l'assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2018 comporte une erreur en page 20.

Le paragraphe relatif à la 12^{ème} résolution et le paragraphe relatif à la 13^{ème} résolution ont été inversés. Il convient de lire « 13^{ème} résolution » au lieu de « 12^{ème} résolution » et vice versa.

La brochure de convocation figurant sur le site Internet de la Société a été corrigée en conséquence.